

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 6 AVRIL 2021**, À 16 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE JEUDI LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2021.

**PRÉSENTS :** Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

*Monsieur le maire Belvedere souhaite la bienvenue à tous les citoyennes et les citoyens présents à l'occasion de la présente séance ordinaire du conseil municipal. Cette séance se tient exceptionnellement à 16 h 00 en raison du couvre-feu et se déroule sans la présence du public en raison de l'alerte maximale donnée par le gouvernement du Québec pour limiter la propagation de la COVID-19.*

*Dans le respect des règles des gouvernements, il y a seulement trois personnes dans la salle du conseil. Monsieur le maire est accompagné par le directeur général de la Ville, monsieur Robert-F. Weemaes et par la greffière adjointe et secrétaire du conseil, madame Danielle Gutierrez.*

*En vidéoconférence, nous avons tous les membres du conseil qui participe à la séance de leurs résidences.*

*Monsieur le maire fait un rappelle que les questions peuvent être soumises par écrit avec le formulaire qui se trouve sur le site web de la Ville et que les citoyens ont jusqu'à midi le jour de la séance pour le remplir.*

*Monsieur le maire fait une mise à jour concernant la vaccination ainsi que sur les activités libres autorisées au centre aquatique. Monsieur le maire fait également le point sur le guide des collectes qui a été distribué dans les boîtes postales dans les derniers jours.*

*Monsieur le maire fait également une mention du privilège qu'il a eu de rencontrer monsieur Howard Dayle pour son 100<sup>ième</sup> anniversaire.*

**2021-173** APPROBATION – ORDRE DU JOUR

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec les modifications suivantes :

- Modification à l'item 04.01 : retirer la mention « et la version anglaise » ;
- Ajout d'un sujet sous varia 60.01 afin d'ordonner la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes ;
- Ajout d'un sujet sous varia 60.02 afin de différer jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation d'urbanisme de la Ville, toute décision du conseil municipal portant sur une demande d'autorisation présentée en vertu du Règlement PC-2791 sur les usages conditionnels pour un projet de développement résidentiel comportant plus de 36 unités de logement.

**2021-174** APPROBATION – VERSION FRANÇAISE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver la version française du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021.

**2021-175** DÉPÔT – LA VERSION FRANÇAISE ET LA VERSION ANGLAISE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE CIRCULATION DU 16 MARS 2021

---

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité de circulation du 16 mars 2021 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

**2021-176** DÉPÔT – LA VERSION FRANÇAISE ET LA VERSION ANGLAISE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'ART PUBLIC DE POINTE-CLAIRE DU 12 FÉVRIER 2021

---

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité d'art public de Pointe-Claire du 12 février 2021 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

**2021-177** PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur David D'ariento :

- La forêt Delmar.

Madame Mena Johnston :

- Le format de la tenue des séances.

Monsieur Paul Michetti :

- La station de train Cedar Park.

Monsieur Derek MacCuish :

- La position de la Ville face à la forêt située dans les Villes de Dorval et Saint-Laurent.

Madame Barbara Chlipalski Cheetham :

- La réglementation concernant les poules urbaines ;
- Comité environnement.

Madame France Séguin :

- Le projet de l'Église copte orthodoxe Saint-Pierre et Saint-Paul ;
- Des dépôts volontaires pour les contenants de verre.

Monsieur Luc Pharand :

- La rédaction de la période de questions dans les procès-verbaux.

Madame Lauren Paulin :

- Le boisé adjacent au parc Tony Proudfoot.

Madame Kathryn Johnston :

- Les lots vacants du 99 et 103, avenue Alston.

Monsieur Guy Béliveau :

- Les divers projets de développement des pistes cyclables.

Madame Elise Isabel :

- Un programme de sensibilisation concernant le port du casque de vélo par les adolescents et les jeunes adultes.

Madame Susan Weaver :

- Le pourcentage des espaces verts dans Pointe-Claire ;
- L’item 20.14.

Madame Sylvie Montpetit :

- Les toilettes publiques dans le Village de Pointe-Claire ;
- Une problématique dans le stationnement du 15, avenue de Lourdes (à l’arrière de la cabane à Willy Crème glacée).

Monsieur Stéphane Licari :

- Niveau d’endettement de la Ville ;
- Le projet de construction des condominiums au 363-365, boulevard Brunswick.

Madame Geneviève Lussier :

- Le changement de zonage pour une partie de la forêt Civic Centre ;
- La forêt Fairview.

Monsieur Eric Janukavicius :

- Le changement de zonage pour une partie de la forêt Civic Centre ;
- Le pourcentage d’immeubles commerciaux et industriels qui sont actuellement vacants.

Madame Barbara Rich :

- La forêt Fairview ;
- L’expropriation de terrains privés.

Madame Irwin Rapoport :

- La forêt Fairview ;
- La création d’un comité pour travailler avec les propriétaires de terrains et les développeurs.

Madame Barbara Di Vito :

- Le projet de développement du 575, boulevard Saint-Jean ;
- L’amendement au Règlement de Zonage PC-2775 concernant la zone Rf6.

Madame Line Conway :

- Le projet de développement du 575, boulevard Saint-Jean ;
- La problématique de densification à la Ville de Pointe-Claire.

Monsieur Thomas Litchfield :

- Le projet de développement du 575, boulevard Saint-Jean.

Monsieur Jamie Nelthorpe :

- Le projet de développement du 575, boulevard Saint-Jean.

**2021-178** RÉSOLUTION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PC-2927

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier le Règlement PC-2927 par résolution, conformément à l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :

D'autoriser la modification du Règlement d'emprunt PC-2927 adopté à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020 par la résolution 2020-547 ; et

EN CONSÉQUENCE ajouter la mention suivante du préambule :

*« ATTENDU que la Ville de Pointe-Claire désire se prévaloir du pouvoir prévu au paragraphe 2<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 544 de la « Loi sur les cités et villes du Québec » (R.L.R.Q., c. C-19). »*

**2021-179**

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AFIN D'INCLURE CERTAINS SECTEURS BOISÉS À L'INTÉRIEUR DES ZONES « PARCS ET TERRAINS DE JEUX » Pa25 (AVENUE CIVIC CENTRE) ET Pa51 (AVENUE AUGUSTA)

Monsieur le conseiller Cousineau dépose un projet de Règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire afin d'inclure certains secteurs boisés à l'intérieur des zones « parcs et terrains de jeux » Pa25 (Avenue Civic Centre) et Pa51 (Avenue Augusta) ;

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2021-180**

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AFIN D'INCLURE CERTAINS SECTEURS BOISÉS À L'INTÉRIEUR DES ZONES « PARCS ET TERRAINS DE JEUX » Pa25 (AVENUE CIVIC CENTRE) ET Pa51 (AVENUE AUGUSTA)

Vote contre :  
 Madame la conseillère Stainforth

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et majoritairement

D'adopter un premier projet de Règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire afin d'inclure certains secteurs boisés à l'intérieur des zones « parcs et terrains de jeux » Pa25 (Avenue Civic Centre) et Pa51 (Avenue Augusta).

**2021-181**

APPROBATION – PIIA

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à ses réunions du 5 octobre, du 7 décembre 2020 et du 15 mars 2021 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les plans et les documents associés aux projets suivants :

Adresse	Projet d'aménagement	Garantie financière
57, avenue Circle	Démolition et construction d'une nouvelle maison unifamiliale de deux étages	10 000 \$
151, avenue Reverchon	Démolition du bâtiment industriel existant et construction d'un nouveau centre de distribution	417 690 \$
71, avenue Coolbreeze	Démolition de la maison existante et construction d'une nouvelle maison unifamiliale	12 000 \$
4, avenue Lanthier	Nouvelle véranda et rénovations extérieures	4 000 \$
7, avenue Pointe-Claire	Extension, véranda et rénovations extérieures	7 919 \$

35, avenue Cartier	Rénovation extérieure, et construction d'une terrasse avant	2 000 \$
22, avenue Cedar	Repeindre la maison	500 \$
110A, avenue King	Extension	3 000 \$
434, avenue Saint-Louis	Subdivision - création de deux (2) lots	-

et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant la délivrance d'un permis, une garantie financière au montant indiqué aux plans approuvés, afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits.

**2021-182**

**DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 25 FÉVRIER 2021 AU 24 MARS 2021 ET REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 25 FÉVRIER 2021 AU 24 MARS 2021**

La liste des amendements budgétaires pour la période du 25 février 2021 au 24 mars 2021 et le registre des chèques pour la période du 25 février 2021 au 24 mars 2021 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

**2021-183**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 25 000 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 AVRIL 2021**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pointe Claire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 25 000 000 \$ qui sera réalisé le 19 avril 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2006-137	3 195 700 \$
PC-2797	262 300 \$
PC-2820	839 900 \$
PC-2821	1 278 100 \$
PC-2776	415 700 \$
PC-2778	981 300 \$
PC-2801	643 200 \$
PC-2801	7 973 800 \$
PC-2812	307 300 \$
PC-2822	1 907 700 \$
PC-2876	2 295 000 \$
PC-2913	1 100 000 \$
PC-2915	3 800 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7)*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros PC-2776, PC-2778, PC-2801, PC-2812, PC-2822, PC-2876, PC-2913 et PC-2915, la Ville de Pointe-Claire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**RÉSOLU :**

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 avril 2021 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année ;

3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7)* ;
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 01201  
2800, BOUL ST-CHARLES  
KIRKLAND, QC  
H9H 3B6

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Pointe-Claire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 à 2031, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros PC-2776, PC-2778, PC-2801, PC-2812, PC-2822, PC-2876, PC-2913 et PC-2915 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros PC-2776, PC-2778, PC-2801, PC-2812, PC-2822, PC-2876 et PC-2915 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du 19 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**2021-184**

**AUTORISATION – DEMANDE D'INTERVENTION À LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC, POUR ASSURER LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DU VIEUX MOULIN DE POINTE-CLAIRE**

---

CONSIDÉRANT que le vieux moulin de Pointe-Claire, dont la construction date de 1710 et qui est localisé sur la pointe historique de Pointe-Claire en bordure du lac Saint-Louis, est un marqueur de première importance dans l'histoire de la Ville de Pointe-Claire et aussi de l'Île de Montréal ;

CONSIDÉRANT que ce vieux moulin est l'emblème historique officiel de la Ville de Pointe-Claire et qu'il est de plus assujéti et en principe protégé par des obligations de protection patrimoniale gouvernementales très contraignantes ;

CONSIDÉRANT que ce vieux moulin, tout en étant la propriété de l'Église catholique, a régulièrement changé d'autorité religieuse directement responsable, au fur et à mesure de l'évolution et du changement des communautés et autorités religieuses catholiques qui ont tour à tour été présentes et qui ont assumés la responsabilité de ce site, incluant celle du vieux moulin et de l'immeuble voisin du vieux couvent ;

CONSIDÉRANT que le vieux moulin a lourdement manqué d'entretien au cours des dernières années et que les dommages conséquents au temps et au climat sont de plus en plus visibles ;

CONSIDÉRANT que depuis 2014, la Ville de Pointe-Claire a multiplié les démarches, négociations et offres avec l'Église catholique pour devenir propriétaire du vieux moulin, soit par achat direct, ou par bail emphytéotique à long terme et plus récemment par convention d'usufruit d'une durée de 99 ans, afin de favoriser la protection, la restauration et la mise en valeur du vieux moulin ;

CONSIDÉRANT que dans les cadres des négociations entre la Ville de Pointe-Claire et l'Archevêché de Montréal, les représentants de l'Archevêché ont régulièrement renouvelé leur accueil favorable et leur intérêt pour un transfert effectif de la responsabilité du vieux moulin à la Ville de Pointe-Claire ;

CONSIDÉRANT que nonobstant cette volonté apparemment favorable de l'Archevêché de Montréal, la Ville de Pointe-Claire est constamment confrontée à des changements répétitifs d'autorités religieuses responsables et surtout d'interlocuteurs ayant l'autorité requise pour mener à terme de telles négociations, ce qui a pour effet de paralyser les négociations ;

CONSIDÉRANT que pendant ces interminables délais, l'état du vieux moulin continue à se dégrader et plus le temps passe plus les travaux seront complexes et coûteux ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

**RÉSOLU :**

DE confirmer que la Ville de Pointe-Claire souhaite toujours acquérir et/ou prendre en charge le vieux moulin de 1710 localisé sur la pointe historique de Pointe-Claire, en bordure du lac Saint-Louis et voisin immédiat de l'immeuble du vieux couvent, afin d'en favoriser la protection, la restauration et la mise en valeur ;

DE demander l'intervention de la Ministre de la Culture et des Communications du Québec auprès de l'Archevêché de Montréal, afin d'obtenir une relance à très court terme et surtout une conclusion favorable rapide des négociations en cours depuis 2014 pour assurer la préservation et la restauration du vieux moulin de Pointe-Claire ;

QU'une copie de la présente résolution soit également transmise à Mgr Christian Lépine, Archevêque de Montréal, à la Paroisse Saint-Joachim de Pointe-Claire, ainsi qu'à la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire et à l'association « Les amis du vieux-moulin de Pointe-Claire inc. »

**2021-185**

**AUTORISATION – TENUE D'UN ENCAN POUR LA DISPOSITION DE BIENS EN COLLABORATION AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG – ANCIENNEMENT LE CSPQ)**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (anciennement le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)) permet aux établissements du grand réseau des organismes en éducation, en santé et services sociaux, aux municipalités et aux sociétés d'État du Québec d'accéder aux services de vente par appel d'offres et par enchères publiques organisées par la Disposition des biens du CAG qui est un service écoresponsable du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a conclu une entente avec le Centre de services partagés du Québec en 2017 pour se prévaloir de leurs services de disposition de biens excédentaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire vendre divers équipements et machineries usagés qui ne lui sont plus utiles pour ses opérations journalières ;

CONSIDÉRANT QUE certains de ses équipements sont ou seront remplacés par des équivalents plus récents ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

**RÉSOLU :** D'autoriser le service des Finances – gestion des ressources matérielles et contractuelles à tenir un encan pour la disposition de biens en collaboration avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG – anciennement le CSPQ).

**2021-186** AUTORISATION – DONATION ET VENTES – DOCUMENTS USAGÉS PROVENANT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE

---

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'autoriser la donation de documents usagés provenant des collections de la Bibliothèque Publique de Pointe-Claire aux Amis de la Bibliothèque ; et

D'autoriser, si la situation le permet, les ventes de livres usagés en 2021 ;

Que les Amis de la Bibliothèque demeureront en possession des documents invendus et en sera responsable jusqu'à l'écoulement total.

**2021-187** AUTORISATION – PRÊT À LONG TERME AU MUSÉE DE L'AVIATION DE MONTRÉAL

---

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'autoriser le prêt à long terme, au Musée de l'aviation de Montréal, de l'artefact représentant un avion de style Jet issu d'une section du monument commémoratif du Congrès de l'air de 1910 qui a été réalisé et installé en 1967, et ce, selon les termes et conditions du projet de convention de prêt préparé par la Ville de Pointe-Claire ; et

D'autoriser monsieur Gilles Girouard, directeur – Service culture, sports, loisirs et développement communautaire, à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

**2021-188** SOUTIEN FINANCIER – ÉCOLE ST. JOHN FISHER ET À ST. JOHN FISHER HOME AND SCHOOL ASSOCIATION

---

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'accorder un soutien financier, au montant de 200 \$, à l'école St. John Fisher et à St. John Fisher Home and School Association afin de venir en aide aux élèves terminant la 6<sup>e</sup> année;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15911 émis le 15 mars 2021.

**2021-189** DON – ORGANISME AMCAL

---

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'accorder un don de 700\$ à l'organisme Amcal dans le cadre de l'activité annuelle « Le gouter Amcal »;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15966 émis le 25 mars 2021.

**2021-190** NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

---

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE nommer monsieur le conseiller Cousineau et monsieur Robert Murray à titre de membres du Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable de la Ville de Pointe-Claire.



**2021-191** REMERCIEMENTS – MEMBRES SORTANT DU CLUB DE CANOË KAYAK DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
DE remercier les membres sortant suivants du Club de canoë kayak de Pointe-Claire :

- Madame Suzanne Boutin, pour sa contribution d'une période de huit (8) ans, soit de janvier 2013 à décembre 2020 ;
- Madame Sylvie De Sousa, pour sa contribution d'une période de quatre (4) ans, soit de janvier 2017 à décembre 2020.

**2021-192** REMERCIEMENTS – MEMBRE SORTANT DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
DE remercier monsieur Carmine Pontillo, à titre de membre sortant du Club aquatique de Pointe-Claire inc., et ce, pour sa contribution d'une période de quatre (4) ans, soit de 2016 à 2019.

**2021-193** REMERCIEMENTS – MEMBRES SORTANT DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
DE remercier les membres sortant suivants du Comité consultatif de la Bibliothèque Publique de Pointe-Claire :

- Monsieur Aldo Iermieri, pour la période de janvier 2018 à octobre 2020 ;
- Madame Odette Bolduc, pour la période de janvier 2015 à décembre 2020.

**2021-194** AUTORISATION – COLLOQUE VIRTUEL DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'autoriser mesdames Marie-Pier Paquette-Séguin, coordonnatrice aux communications et Marie-Odile Pinet, conseillère principale aux communications, à représenter la Ville de Pointe-Claire au colloque virtuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec qui aura lieu les 25 mars, 29 avril et 27 mai 2021 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15906 émis le 10 mars 2021.

**2021-195** AUTORISATION – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE PESTICIDES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'autoriser Madame Geneviève Rocheleau, gestionnaire principale, à signer la demande de renouvellement du permis de pesticides, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, dans le cadre du Code de gestion des pesticides du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**2021-196** AUTORISATION – ENTENTE SUR LE TRANSFERT ET L'UTILISATION DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES D'HYDRO-QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

**RÉSOLU :** D'autoriser monsieur Benoit Filion, ing., planificateur – Contrôle stratégique – Gestion du territoire, à signer pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire l'entente sur le transfert et l'utilisation des données géographiques d'Hydro-Québec.

**2021-197** AUTORISATION – ACHAT COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES – ENTENTE DE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS AU SEIN DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONFORMÉMENT aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la municipalité de Pointe-Claire souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2021-2024 ;

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement QUE la ville de Pointe-Claire joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long ;

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

**2021-198** RÉGULARISATION DES DÉPENSES – LOCATION DE CAMIONS DE TRANSPORT DE LA NEIGE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 10 FÉVRIER 2021

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'autoriser la régularisation des dépenses, pour la location de camions de transport de la neige pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 10 février 2021, envers ROXBORO EXCAVATION, pour un montant total de 193 402,72 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-513, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15917 émis le 25 mars 2021.

**2021-199** OCTROI D'UN CONTRAT – EMBELLISSEMENT DE L'INTERSECTION DES AVENUES MAYWOOD ET DOUGLAS-SHAND

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat, pour l'embellissement de l'intersection des avenues Maywood et Douglas-Shand, à LES RÉNOVATIONS JOCELYN DÉCOSTE, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 68 431,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2055-17031 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-22-898, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15557 émis le 25 mars 2021.

**2021-200** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBRES EN POT, POUR DES FINS DE PLANTATION, POUR LA DISTRIBUTION AUX CITOYENS LORS DU JOUR DE LA TERRE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

**RÉSOLU :** D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres en pot, pour des fins de plantation, pour la distribution aux citoyens lors du Jour de la Terre 2021, à PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 57 861,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP210009 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15899 émis le 25 mars 2021.

**2021-201** OCTROI D'UN CONTRAT – RÉPARATION DE LA MAÇONNERIE AU CENTRE NOËL-LEGAULT (PHASE 2)

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réparation de la maçonnerie au Centre Noël-Legault (phase 2), à LES ENTREPRISES PROTEAU ET GARNEAU, pour un montant total de 86 346,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP2103-119103H ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-04-911, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15952 émis le 25 mars 2021.

**2021-202** OCTROI D'UN CONTRAT – REMPLACEMENT DES PORTES DE GARAGE AUX TRAVAUX PUBLICS

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat pour le remplacement des portes de garage aux Travaux publics, à LAFLEUR ET FILS INC. PORTES DE GARAGE INDUSTRIELLES, pour un montant total de 94 034,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP2110-21047.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-54-911, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15961 émis le 25 mars 2021.

**2021-203** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour la vérification de l'optimisation des ressources, à MALLETTE, pour un montant total de 40 241,25 \$, taxes incluses, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour chacune des années 2023 et 2025, conformément aux documents de l'appel d'offres DP210001 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-137-00-413, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15973 émis le 25 mars 2021.

**2021-204** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat, pour la fourniture de services professionnels pour des études géotechniques, caractérisations environnementales et contrôle de la qualité des matériaux, pour la réparation d'infrastructures municipales dans certaines avenues de la Ville pour 2021, à GROUPE ABS INC., qui a obtenu le plus haut pointage lors du comité de sélection, pour un montant total de 491 612,98 \$, taxes incluses, plus l'option de renouveler ce contrat pour les années 2022 et 2023, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2124-21037, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-12-927, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15940 émis le 24 mars 2021.

**2021-205** OCTROI D'UN CONTRAT – RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE DE L'AVENUE PLATEAU

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat un contrat pour la réhabilitation de la chaussée de l'avenue Plateau, à RÉHABILITATION DU O INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 669 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2115-21014, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-421-52-927, 22-415-32-821 et 22-421-02-925, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15943 émis le 24 mars 2021.

**2021-206** OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE BRUNET, ENTRE LES AVENUES SAINTE-CLAIRE ET JULIEN

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour la reconstruction de l'Avenue Brunet, entre les avenues Sainte-Claire et Julien, à CONSTRUCTION G-NESIS INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 1 584 143,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2111-18061, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-02-924, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15910 émis le 17 mars 2021.

**2021-207** OCTROI D'UN CONTRAT – RÉPARATION DES SENTIERS EXISTANTS À DIVERS ENDROITS DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réparation des sentiers existants à divers endroits de la Ville, à RÉHABILITATION DU O INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 189 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2112-21017, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-421-22-927 et 22-418-32-875, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15948 émis le 24 mars 2021.

**2021-208** OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DES AVENUES HARTFORD ET ROBINSDALE, AINSI QUE L'INSTALLATION DE NOUVEAUX LAMPADAIRES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour la reconstruction des avenues Hartford et Robinsdale, ainsi que pour l'installation de nouveaux lampadaires, à LES PAVAGES D'AMOUR INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 2 863 517,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2117-20033, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-22-931, tel qu'il appert du certificat n° 21-15956 émis le 24 mars 2021.

**2021-209** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE PLANTATION DE VÉGÉTAUX ET D'INSTALLATION DE CLÔTURES ET D'ESCALIERS À L'ENTRÉE VIBURNUM DU PARC TERRA-COTTA

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux de plantation de végétaux et d'installation de clôtures et d'escaliers à l'entrée Viburnum du parc Terra-Cotta, à MARIO C. & FILS

(9042-0845 QUÉBEC INC.), qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 57 661,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2118-21022 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-22-898, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15951 émis le 24 mars 2021.

**2021-210** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE RÉDACTION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels de rédaction, à COMMUNICATIONS INFRAROUGE, pour un montant total de 82 782 \$, taxes incluses, pour l'année 2021, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour l'année 2022, conformément aux documents de l'appel d'offres DP210003 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-420, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15938 émis le 23 mars 2021.

**2021-211** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBRES EN MOTTE POUR L'ANNÉE 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres en motte pour l'année 2021, à PÉPINIÈRE ROUGEMONT ENR. et PÉPINIÈRE Y. YVON AUCLAIR ET FILS ENR., qui ont fourni les plus basses soumissions conformes, pour un montant total de 143 419,82\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP210008 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-73-484 et 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15931 émis le 26 mars 2021.

**2021-212** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION IMMOBILIÈRE ET EN INSPECTION DE BÂTIMENT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels en évaluation immobilière et en inspection de bâtiment, à PARIS, LADOUCEUR & ASSOCIÉES INC., pour un montant total de 91 002,71 \$, taxes incluses, pour 2021, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour les années 2022 et 2023, conformément aux documents de l'appel d'offres UP210001 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-611-00-422, 02-611-00-426 et 02-611-00-431, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15979 émis le 26 mars 2021.

**2021-213** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX RÉPÉTITIFS D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE MENUISERIE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux répétitifs d'entretien et de réparation de menuiserie, à MÉTIERS-PLUS CONSTRUCTION INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 169 703,10 \$, taxes incluses, pour deux (2) années fermes, plus trois (3) années en option, conformément aux documents de l'appel d'offres EP210001 ;

QUE ces travaux seront effectués à un taux unitaire de 78 \$ de l'heure pour un compagnon et 42 \$ de l'heure pour un apprenti ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-53-897, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15884 émis le 17 mars 2021.

**2021-214** OCTROI D'UN CONTRAT – MISE AUX NORMES ÉLECTRIQUES DES SALLES DE FILTRATION DE DIVERSES PISCINES MUNICIPALES EXTÉRIEURES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'octroyer un contrat, pour la mise aux normes électriques des salles de filtration de diverses piscines municipales extérieures, à MOFAX ÉLECTRIQUE LTÉE, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 71 433,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP210002 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-32-851, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15892 émis le 22 mars 2021.

**2021-215** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE D'UN NOUVEAU REFROIDISSEUR POUR LE CENTRE CULTUREL STEWART HALL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la fourniture d'un nouveau refroidisseur pour le Centre culturel Stewart Hall, à TRANE CANADA ULC, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 113 825,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP2111-20048 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-73-911, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15981 émis le 26 mars 2021.

**2021-216** CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – PLANTATION ET ENTRETIEN D'ARBRES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
DE se prévaloir de l'année d'option au contrat intervenu avec GROUPE D.R.M INC., pour la plantation et l'entretien d'arbres, pour un montant total de 177 371,93\$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-73-484 et 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15929 émis le 25 mars 2021.

**2021-217** APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – TRAVAUX D'ABATTAGE DE FRÊNES ET DE RAMASSAGE DE DÉBRIS LIGNEUX POUR 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec ARBO-DESIGN INC., pour des travaux d'abattage de frênes et de ramassage de débris ligneux pour 2021, pour un montant total de 10 636,42 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 231 753,72 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15923 émis le 25 mars 2021.

**2021-218** DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AVRIL 2021

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois d'avril 2021, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

**2021-219** APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 6 AVRIL 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 6 avril 2021, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général.

**2021-220**

**AUTORISATION – VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)* ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

**RÉSOLU :**

D'ordonner à la greffière, ou en son absence, à la greffière adjointe, de vendre à l'enchère publique les immeubles indiqués à l'état dressé par le trésorier et sur lesquels des taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie, tel que cet état apparaît au document « Avis public - Liste des dossiers.pdf » joint au dossier décisionnel 21-139-15920 ;

D'ordonner que cette vente soit tenue en la salle du conseil à l'hôtel de ville de la Ville de Pointe-Claire, sise au 451 boulevard Saint-Jean, le 17 juin 2021 à compter de 9 h ;

D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à enchérir et à acquérir ces immeubles, par l'entremise du trésorier ou du coordonnateur - Taxation, Facturation et Perception, conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

**2021-221**

**DIFFÉRER JUSQU'À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME DE LA VILLE TOUTE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2791 SUR LES USAGES CONDITIONNELS POUR UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL COMPORTANT PLUS DE 36 UNITÉS DE LOGEMENT**

ATTENDU QUE le projet de Réseau express métropolitain (REM), qui est en construction sur le territoire de l'île de Montréal, amène des enjeux très importants pour l'avenir de la Ville de Pointe-Claire, tant au niveau de l'urbanisme, du transport, des infrastructures que de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà octroyé certains mandats professionnels pour la mise à jour et la révision de l'ensemble de la réglementation d'urbanisme de la Ville ;

ATTENDU QUE la pandémie actuelle de la COVID-19 retarde depuis plus d'un an déjà le processus de consultation publique envisagé par le conseil à cet égard et que la procédure de consultation par écrit, actuellement applicable en vertu des directives de la Santé publique, est insuffisante et incomplète pour un exercice de l'envergure de celui dans lequel la Ville s'est engagée en matière d'urbanisme ;

ATTENDU QUE certains projets de développement résidentiel importants ont été menés à terme au cours des derniers mois sur le territoire de la Ville et qu'il en résulte des critiques citoyennes importantes dans les circonstances ;

ATTENDU QUE d'autres projets de développement résidentiel importants ont été soumis à la Ville au cours des derniers mois ou peuvent l'être sous peu et que, compte tenu de leur impact, certains d'entre eux devraient nécessairement être examinés tant par les membres du comité consultatif d'urbanisme que par ceux du conseil municipal à la lumière de la prochaine réglementation d'urbanisme de la Ville ;

ATTENDU QUE dans les circonstances actuelles, toute décision sur certains projets de développement résidentiel qui demandent l'approbation discrétionnaire du conseil municipal serait prématurée et devrait donc être différée jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation d'urbanisme de la Ville ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

**RÉSOLU :**

DE différer jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation d'urbanisme de la Ville toute décision du conseil municipal portant sur une demande d'autorisation présentée en vertu du Règlement numéro PC-2791 sur les usages conditionnels pour un projet de développement résidentiel comportant plus de 36 unités de logement ;

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

**2021-222**

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
DE lever la séance à 17 h 07.

\_\_\_\_\_  
John Belvedere, maire

\_\_\_\_\_  
Danielle Gutierrez, greffière adjointe  
et secrétaire du conseil